

## ORDRE DU JOUR DU 13 JANVIER 2014

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2013
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
  - MRC des Chenaux - Adoption du règlement 2013-88
  - MTQ – Offre de contrat pour le fauchage des abords de routes
  - MDDEFP – Programme de la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – Année 2013
  - MMQ – Communiqué en regard d'une nouvelle grille de tarification et de modifications avantageuses à nos garanties
  - Tremblay Bois Mignault Lemay – Recouvrement de taxes municipales
  - Sûreté du Québec – Invitation à une session d'information sur ses services policiers
  - Postes Canada – Plan d'action en cinq points pour répondre aux nouveaux besoins postaux des Canadiens.
6. Dépôt d'une partie des écritures du journal général pour décembre 2013
7. Résolution pour la nomination du maire suppléant
8. Résolution confiant certaines tâches aux élus
9. Résolution relative à des travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports - année 2014
10. Résolution pour autoriser le paiement des cotisations annuelles et autres contrats
11. Résolution concernant un programme d'entretien préventif pour l'unité monobloc marque Carrier du 600 rue de l'Église
12. Questions diverses
13. Période de questions
14. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 13 janvier 2014 à 20 h, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :        Monsieur     Jean-Claude Milot, maire  
                              Mesdames     Françoise Asselin, conseillère  
  Nicole Grenon, conseillère  
                              Messieurs     Jacques Lefebvre, conseiller  
  Frédéric Morissette, conseiller  
  Robert Normandin, conseiller

Était absent :        Monsieur     Daniel André Thibeault

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 12, comme suit :

- a. Résolution concernant le paiement de factures
- b. Défi Mauricie
- c. L'Alpha des Chenaux – salle pour activité de Saint-Valentin
- d. Rencontre avec le coordonnateur-préventionniste de la sécurité incendie

### 3. Résolution 2014-01-01

#### **Approbation des procès-verbaux du mois de décembre 2013**

Sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de décembre 2013, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 4. Résolution 2014-01-02

#### **Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de décembre 2013, **datée 9 janvier 2014**, du chèque **2496 au 2526** et du prélèvement # **180** à # **199** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **106 265 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer

(analyse comptes fournisseurs) datée du 9 janvier 2014, pour un montant de **30 981.99 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de décembre 2013, datée du **31 décembre 2013**, pour les salaires versés du numéro # **502803** au numéro # **502832**; pour un montant total de **10 027.90 \$**;
- la liste des comptes fournisseurs à payer pour le mois de janvier 2014, rédigée par la directrice générale, pour un montant totalisant la somme de **13 278.04 \$**, soit pour les factures que nous devons acquitter avant le 31 janvier.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 5. Lecture de la correspondance

### a. MRC des Chenaux - Adoption du règlement 2013-88

Les membres du conseil de la MRC des Chenaux ont adoptés à la session du 27 novembre 2013, le règlement 2013-88 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2014 et de leur paiement par les municipalités membres.

### b. MTQ – Offre de contrat pour le fauchage des abords de routes

Le ministère des transports soumet à la municipalité, une offre de contrat pour le fauchage des abords de routes pour les années 2014-2015-2016, par le passé nous n'avons jamais accepté ce contrat considérant les coûts que nous payons versus la somme offerte par le MTQ. Le conseil adopte la résolution suivante :

Résolution 2014-01-03

#### **Résolution concernant une offre du MTQ concernant le fauchage des abords de routes**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports offre aux municipalités qui le désirent la possibilité de faire elles-mêmes le fauchage des abords de routes qui sont à l'entretien du ministère;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite entente serait valide pour les années 2014, 2015 et 2016 et que l'offre est de 556.50 \$ annuellement pour 16.15 kilomètres ou 5.81 hectares;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2013, les coûts pour faire exécuter le fauchage des abords de nos routes ont été de 202.38 \$ du kilomètre, plus taxes, soit pour la coupe de l'herbe et des branches des emprises pour l'accotement, les parois et le fond du fossé jusqu'à la propriété privée;

**CONSIDÉRANT QUE** lorsque que le ministère effectue lui-même le fauchage des abords des routes, ce dernier paie environ 95.79\$ de l'hectare, pour l'accotement seulement et ce pour l'ensemble du territoire sous sa responsabilité;

**CONSIDÉRANT QU'**une estimation sommaire ne nous permet pas de couvrir, avec le montant offert la dépense pour ce genre travail, pour le

motif que la longueur ou la superficie à faire serait très inférieure à celle du contrat du ministère;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes refuse l'offre faite par le ministère des Transports relativement au fauchage des abords des routes qui sont sous l'entretien du ministère au prix de 556.50 \$ annuellement pour une période de trois ans.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**c. MDDEFP – Programme de la redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – Année 2013**

Le MDDEFP nous transmet la portion de subvention pour notre municipalité en regard du programme citée en rubrique. Rappelons que sur les redevances reçues pour l'élimination des matières résiduelles, entre le 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2013, les subventions redistribuées aux municipalités pour l'année 2013 correspondent à 85 % des redevances régulières et à 33 % des redevances supplémentaires. La somme que notre municipalité a versé pour les deux redevances pour 2013 est de 4 628 \$ et la somme que nous recevons du programme est de 4 333.27 \$. De plus, il est intéressant de prendre connaissance des données relatives aux quantités éliminées, qui permettent à notre municipalité une très bonne performance.

**d. MMQ – Communiqué en regard d'une nouvelle grille de tarification et de modifications avantageuses à nos garanties**

La MMQ nous informe qu'il y a une nouvelle grille tarifaire en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les taux révisés engendrent une baisse moyenne des primes de 5 %, toutefois les rajustements varieront de -10 % à + 3 % selon la situation particulière de chaque membre sociétaire. La MMQ nous informe aussi de la nouvelle version de La Municipale, soit la seule police d'assurance sur le marché conçue expressément en fonction des besoins municipaux. Les améliorations touchent l'assurance des biens, l'assurance de la responsabilité civile régulière et complémentaire et l'assurance automobile. La directrice générale informe le conseil municipal, du montant de la prime annuelle additionnelle pour augmenter notre couverture d'assurance responsabilité de 2 000 000 \$, le coût de la prime annuelle serait de 704 \$ + la taxe; nous aurons l'opportunité de discuter de cette modification lors de la rencontre pour les prévisions budgétaires.

**e. Tremblay Bois Mignault Lemay – Recouvrement de taxes municipales**

Me André Lemay nous transmet toutes les informations relatives à une poursuite en réclamation de taxes, qui a été adressée en notre nom à la Cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières, poursuite qui couvre les taxes municipales des années 2011, 2012 et 2013 inclusivement; pour les lots 3 995 652 et 3 995 653 qui sont toujours la propriété de Compostage Mauricie Inc. Cette démarche fait suite à une discussion avec notre procureur en décembre dernier, en regard des taxes échues que nous devons radier puisqu'elles se prescrivent après 3 ans; devenant des mauvaises créances. La lecture de la correspondance nous permet de mieux comprendre ce dossier et que par cette démarche nous consolidons les taxes à percevoir à compter de 2011.

**f. Sûreté du Québec – Invitation à une session d’information sur ses services policiers**

Le commandant du district monsieur Yves Guay, invite les membres du conseil ainsi que la directrice générale, à participer à une session d’information le 6 février prochain, en après-midi ou en soirée au quartier général situé à Trois-Rivières. La lettre détaille bien la nature de la rencontre et pour y participer nous devons nous inscrire par le biais du coupon-réponse. La directrice générale informe le conseil que notre parrain Sébastien Matte en présence du chef de police, le lieutenant Michel Fournier, souhaite rencontrer le conseil juste avant la séance de février à 18 h 30; le conseil est d’accord une confirmation serait transmise à monsieur Matte.

**g. Postes Canada – Plan d’action en cinq points pour répondre aux nouveaux besoins postaux des Canadiens**

Monsieur Serge Pitre, vice-président aux ventes, transmet une correspondance expliquant le plan exhaustif pour réorganiser les services postaux et leur tarification, Postes Canada reconnaît que ce virage exige des changements fondamentaux dans la manière dont elle sert les clients. Le plan consiste à cinq points/initiatives : boîtes postales communautaires, nouvelle approche de tarification des envois Poste-lettres, ajout de bureaux de poste concessionnaires pour une plus grande commodité, rationalisation des opérations et solutions aux coûts de main-d’œuvre. Le syndicat des travailleurs et travailleuses des postes a aussi transmis une correspondance sur l’avenir de Postes Canada, le document est soumis à l’attention du conseil municipal, incluant deux modèles de résolution que le syndicat nous propose d’adopter.

**6. Dépôt d’une partie des écritures du journal général pour décembre 2013**

La directrice générale dépose une partie des écritures du journal général au 31 décembre 2013, compte tenu que les écritures de fin d’année ne sont pas encore rédigées.

**7. Résolution 2014-01-04**

**Résolution pour la nomination d’un maire suppléant**

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, le conseil nomme un membre du conseil comme maire suppléant dans le cas où le maire, Jean-Claude Milot, serait dans l’impossibilité d’accomplir sa tâche;

**CONSIDÉRANT QUE** Robert Normandin, conseiller au siège numéro 6 a été nommée pour l’année 2013;

**PAR CES MOTIFS**, sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes nomme Daniel André Thibault conseiller au siège numéro 1 à titre de maire suppléant pour l’année 2014.

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers.

**8. Résolution confiant certaines tâches aux élus**

Reportée à la prochaine séance de ce conseil.

9. Résolution 2014-01-05

**Résolution relative à des travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports - année 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2014, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, il est résolu :

**QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2014;

**QUE** la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

**QUE** la Municipalité nomme Manon Shallow, directrice générale à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

10. Résolution 2014-01-06

**Résolution pour autoriser le paiement des cotisations annuelles et autres contrats**

**CONSIDÉRANT QU'**en début d'année financière, le conseil doit renouveler les cotisations annuelles et autoriser le paiement de certaines quotes-parts;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le renouvellement des cotisations ainsi que le paiement des quotes-parts, comme suit :

ADMQ	\$ 655.00
CRSBP - Mauricie-Bois-Francs	3 568.25
Féd. Québécoise des municipalités	757.37
Municipalité de Saint-Maurice (eau)	3780.50
PG Solutions	4 616.23
Québec Municipal	183.96
CTA de Fran-Che-Mont	1 362.00
Transport R. Brouillette Inc. / vers. mensuel	10571.49
Xérox / vers. mensuel	179.65

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. Résolution 2014-01-07

**Résolution concernant un programme d'entretien préventif pour l'unité monobloc marque Carrier du 600 rue de l'Église**

**CONSIDÉRANT QUE** l'unité monobloc de marque Carrier utilisé pour la climatisation et le chauffage fait l'objet depuis son installation d'un programme d'entretien préventif;

**CONSIDÉRANT QUE** pour conserver l'équipement propre, assurer son efficacité énergétique et en rallonger la durée de vie il est plus que souhaitable de maintenir le programme d'entretien préventif;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entreprise Aubin Pélissier nous offre de continuer l'entretien préventif et nous propose un programme de 4 visites par année pour 3 ans, au prix de 540.00\$ pour 2014, 560.00\$ pour 2015 et 580.00\$ pour 2016 plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspection comprend : vérification du condensateur / évaporateur, vérification de la panne de drainage et nettoyage au besoin, remplacement des filtres à plis, à chaque visite (inclus), vérification des courroies et remplacement si nécessaire (incluses), vérification du compresseur, vérifier l'état des contrôles, vérifier les vibrations, ancrages et boulons, graissage et huilage des moteurs au besoin, vérification du fonctionnement en général, mise en marche du mode climatisation (visite du printemps) et mise en marche du mode chauffage (visite d'automne);

**CONSIDÉRANT QUE** lorsque la municipalité signe un contrat de service ou d'entretien pour une période de 3 ans, le fournisseur établit un prix qui est le même pour les 3 années, puisqu'il obtient un contrat longue durée;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal demande à la directrice générale de faire une proposition à l'entreprise Aubin Pélissier, afin que le prix du contrat de 3 ans soit au prix de 540 \$ pour chacune de ces trois années et si l'entreprise accepte, il autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité un contrat / programme d'entretien préventif pour 3 ans.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. Questions diverses

a. Résolution 2014-01-08

**Résolution concernant le paiement de factures 2013**

**CONSIDÉRANT QUE** des factures sont entrées depuis la remise de la liste des comptes à payer aux élus;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Frédéric Morissette, le conseil autorise la directrice générale à payer les comptes suivants :

Énergie Sonic (3 remplissages)

4 710,36 \$

Hydro-Québec	420,64
Xérox (contrat de location)	538,94

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**b. Défi Mauricie**

Monsieur le maire sollicite la participation des élus municipaux pour la fin de semaine de Défi Mauricie, qui se tiendra du 1<sup>er</sup> au 2 février prochain. Il mentionne que sans les bénévoles, il serait impensable de tenir une telle activité. La directrice générale demande au conseil municipal, si nous faisons paraître comme l'an dernier, une publicité dans l'encart publicitaire qui sera publié pour Défi Mauricie, dans Le Bulletin des Chenaux; le conseil est d'accord avec cette publicité.

Résolution 2014-01-09

**CONSIDÉRANT QUE** chaque année, le conseil fait paraître une publicité dans l'encart publicitaire publié par Le Bulletin des Chenaux pour Défi Mauricie;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'achat d'une publicité de 1/16 de page (style double carte d'affaires), au montant de 100.00 \$ + les taxes applicables.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**c. L'Alpha des Chenaux – salle pour activité de Saint-Valentin**

Madame Manon Germain, nous demande si son organisme peut utiliser la salle communautaire, comme à chaque année, pour l'activité de la Saint-Valentin; soit pour mercredi le 12 février prochain. Le conseil autorise l'utilisation gratuite de la salle.

Résolution 2014-01-10

**Résolution autorisant l'utilisation gratuite de la salle communautaire le 12 février 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Manon Germain de L'Alpha des Chenaux, nous adresse une demande pour utiliser la salle de l'Édifice municipal pour leur activité de Saint-Valentin;

**CONSIDÉRANT QUE** notre municipalité se situe au centre géographique de la MRC des Chenaux et favorise naturellement tout projet de rencontre régionale;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise l'utilisation gratuite de la salle de l'Édifice municipal, par L'Alpha des Chenaux, mercredi le 12 février prochain pour la journée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**d. Rencontre avec le coordonnateur-préventionniste de la sécurité incendie**



Monsieur Mathieu Ouellette a demandé à la directrice générale de rencontrer le conseil municipal, en regard du schéma de couverture de risques en incendie et des actions prévues. Après discussion avec les élus, la directrice générale vérifiera la disponibilité de Mathieu pour lundi le 27 janvier prochain à 19 h 00, au lieu du mercredi 29 janvier, soit juste avant la séance spéciale pour l'adoption du budget 2014.

### **13. Période de questions**

Aucune question

### **14. Résolution 2014-01-11**

#### **Clôture de la séance**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes lève la séance à 20 h 20.

---

Jean-Claude Milot, Maire

---

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trésorière